



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 17 décembre 2012

**Préavis N° 19/2012 concernant le
projet de réfection du barrage no
3 et de stabilisation du versant en
rive gauche dans la Basse-Veveyse
de Fégire**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 14 décembre 2012 présidée par Madame Anne Morier, Présidente.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 19/2012,

où les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 8 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

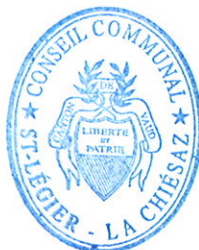
- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.00 ;
- Encaisser la participation financière des communes partenaires ;
- Encaisser la subvention cantonale ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 14 décembre 2012.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

Anne Morier



La secrétaire

Patricia Sava